



- 8 NOV. 2011 2055

DELIBERATION N° 47/2011 du 02 Novembre 2011
Complétant les délégations accordées au Maire
par le Conseil Municipal durant son mandat

En sa séance du 02 Novembre 2011, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 6/CONV/CM/2011 du 25 Octobre 2011, sous sa présidence, avec Madame TEUIRA Carolina, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
- Vu** le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
- Vu** le Décret n° 2008-1020 du 22 Septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération n°26/2008 du 12 juin 2008 portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal de HUAHINE;
- Vu** l'article L.2122-22 du C.G.C.T. applicable aux communes de la Polynésie Française ;
- Vu** les arrêtés n°609 CM du 29 avril 2010 et n°963 du 22 juin 2010 rendant exécutoire le plan général d'aménagement de la commune de HUAHINE;
- Oùï** l'exposé du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- Article 1er :** L'article 1^{er} de la délibération n°26/2008 du 12 Juin 2008 portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal est complété ainsi qu'il suit :
- au titre du 15 de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T., le Maire pourra exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'aménagement de la Polynésie française et dans le cadre du plan général d'aménagement de la commune de Huahine validé par les arrêtés n° 609 CM du 29 avril 2010 et n°963 CM du 22 juin 2010 du conseil des ministres de la Polynésie française.
- Article 2 :** Les autres dispositions de la délibération n°26/2008 du 12 juin 2008 restent inchangées.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix huit (18) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (18) FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TUFAlMEA Rehoboama, TANOa Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TAINANUARIJ Joël, TIATIA David, OOPA Richard, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHl Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, TEMEHARO Gyle, TAI Tevanaa, MALATESTE Antonio, HIRO Andréa, MAI Alphonse.

Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, LEMAIRE Gaston, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TSING TING Félix, FAATAUIRA Camille, TUIHANI Georges.



Indications sur le résultat du vote :	Contrôle a posteriori
Présents : 18	Acte rendu exécutoire
Votants : 18 dont 0 pouvoir	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le 8 NOV, 2011
Exprimés : 18	et publication ou notification
Votes pour : 18	du 11.0 NOV 2011
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	